



Besoin d'aide pour préparer votre voyage ?

Contactez la plateforme relations usagers au :

02 96 05 55 55

info-usagers@lannion-tregor.com

Du lundi au jeudi :
8h30-12h / 13h30-17h30

Le vendredi :
8h30-12h / 13h30-17h

Réservations en ligne
voyageur-tilt.viacitis.net

Ne pas jeter sur la voie publique
© L'Orlé de Pao - Lionel La Sane - Fotolia / Les contributeurs d'OpenStreetMap - Avril 2025

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne



Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural.
L'Europe investit dans les zones rurales.



POUR QUI ?

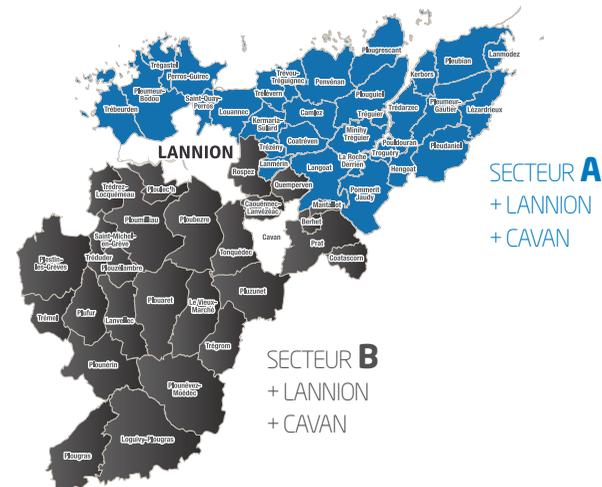
- Pour les personnes ayant plus de 80 ans et ayant un quotient familial mensuel inférieur à 1 780 €.
- Pour les personnes titulaires d'une carte mobilité inclusion (CMI) invalidité.

QUAND ?

Du lundi au vendredi : de 9h30 à 18h30.
Le samedi : de 9h à 12h / de 14h à 17h30.

OÙ ?

Déplacements à l'intérieur du secteur A ou B (en fonction de votre lieu de départ), ainsi que vers Lannion et Cavan. Dérogation possible vers le centre hospitalier de Trestel.



COMMENT S'INSCRIRE ?

Dossier d'inscription disponible sur le site internet www.lannion-tregor.com ou auprès de la plateforme relations usagers au 02 96 05 55 55.

PIÈCES À FOURNIR :

- Plus de 80 ans : copie de la carte d'identité et attestation de quotient familial (QF). Le cas échéant, copie de la carte mobilité inclusion pour bénéficier de la gratuité pour l'accompagnateur.
- Invalidité : copie de la carte mobilité inclusion invalidité.

COMMENT RÉSERVER ?

- Par internet sur voyageur-tilt.viacitis.net
- Par téléphone auprès de la plateforme relations usagers au **02 96 05 55 55**.

Réservation au plus tard la veille avant 17h. Il est recommandé d'anticiper jusqu'à deux semaines avant le trajet.

COMMENT VOYAGER ?

Sur présentation de votre carte Mobili Tilt au chauffeur. Aucun paiement ne se fait à bord du véhicule. Service limité à 2 allers-retours par personne et par semaine (soit 4 trajets par personne et par semaine). L'horaire est indicatif et peut légèrement varier. La prise en charge se fait sur le seuil du domicile ou de l'établissement.

TARIFS

3,15 € si QF inférieur à 1 340 €
ou titulaire d'une CMI invalidité

4,20 € si QF entre 1 341 € et 1 780 €

Inscription gratuite. Seuls les déplacements sont facturés (facture trimestrielle).

Trajet gratuit pour l'accompagnateur d'une personne titulaire d'une carte mobilité inclusion (stationnement, priorité ou invalidité).

Autres accompagnateurs : 1,40 € à régler au chauffeur (1,50 € à partir du 5 juillet 2025).



Tarifs et seuils de quotient familial (QF) valables à partir du 1^{er} mai 2025



TRANSPORTS
À LA DEMANDE
Kirri diwar c'houlenn





TAXI
TILT

COMMENT S'INSCRIRE ?

Dossier d'inscription disponible sur le site internet www.lannion-tregor.com ou auprès de la plateforme relations usagers au 02 96 05 55 55.

PIÈCES À FOURNIR : Copie de la carte d'identité, attestation de quotient familial (QF) et photo d'identité. Le cas échéant, copie de la carte mobilité inclusion (CMI stationnement, priorité ou invalidité) pour bénéficier de la gratuité pour l'accompagnateur.

COMMENT RÉSERVER ?

- Par internet sur voyageur-tilt.viacitis.net
- Par téléphone auprès de la plateforme relations usagers au **02 96 05 55 55**.

Réservation au plus tard la veille avant 12h.

COMMENT VOYAGER ?

Sur présentation de votre carte Taxi Tilt au chauffeur. Aucun paiement ne se fait à bord du véhicule. Service limité à 4 trajets par semaine et 52 trajets par an, par personne.

TARIFS

TRAJET À L'INTÉRIEUR DU PÔLE

3,15 € si QF inférieur à 1 340 €

4,20 € si QF entre 1 341 € et 1 780 €

TRAJET À L'EXTÉRIEUR DU PÔLE

4,20 € si QF inférieur à 1 340 €

6,30 € si QF entre 1 341 € et 1 780 €

Inscription gratuite. Seuls les déplacements sont facturés (facture trimestrielle). Trajet gratuit pour l'accompagnateur d'une personne titulaire d'une carte mobilité inclusion (stationnement, priorité ou invalidité).

PÔLES D'HABITATION

Les résidents du pôle de Lannion ne peuvent pas s'inscrire à Taxi Tilt. Pour des déplacements sur ce pôle, tous les habitants de LTC peuvent utiliser le réseau Tilt ou le service Allô Tilt.

PÔLE DE PERROS-GUIREC

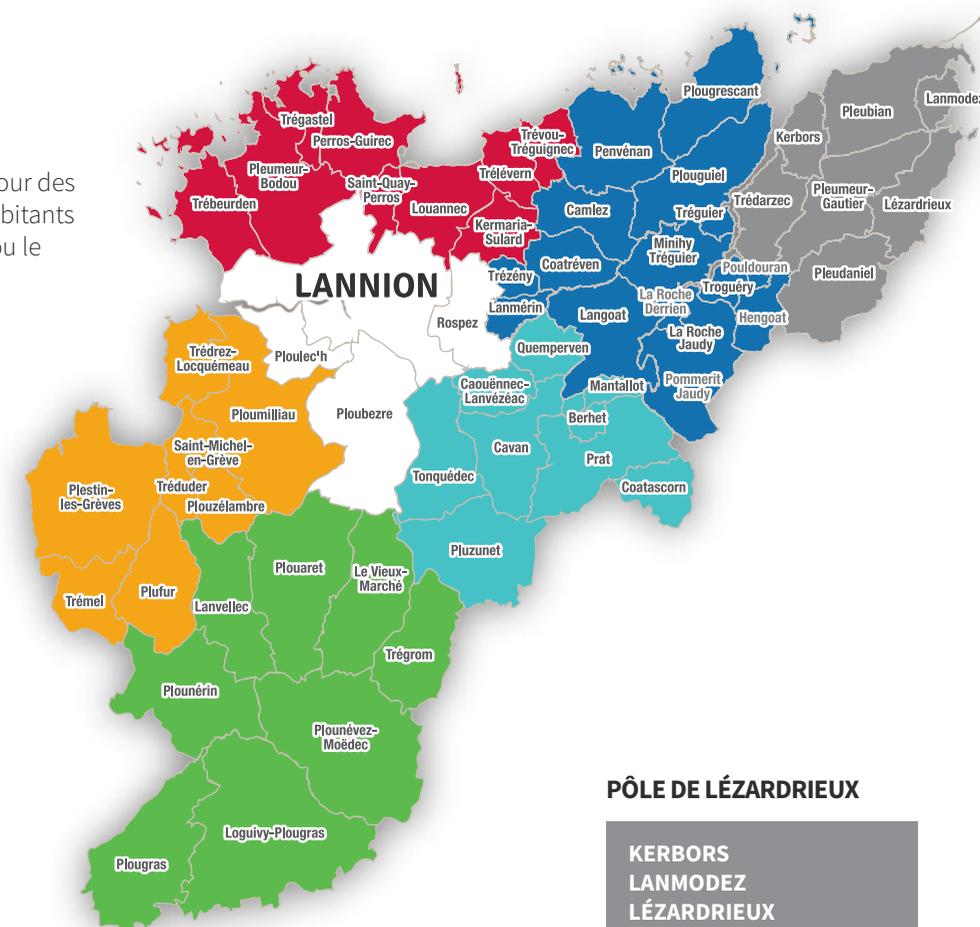
KERMARIA-SULARD
LOUANNEC
PERROS-GUIREC
PLEUMEUR-BODOU
SAINT-QUAY-PERROS
TRÉBEURDEN
TRÉGASTEL
TRÉLEVERN
TRÉVOU-TRÉGUIGNEC

PÔLE DE PLESTIN-LES-GRÈVES

TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU
PLOUMILLIAU
SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE
TRÉDUDER
PLESTIN-LES-GRÈVES
PLOUZÉLAMBRE
PLUFUR
TRÉMEL

PÔLE DE PLOUARET

PLOUARET
LE VIEUX-MARCHÉ
TRÉGROM
PLOUNÉVEZ-MOËDEC
LOGUIVY-PLUGRAS
PLOUGRAS
LANVELLEC
PLOUNÉRIN



PÔLE DE LÉZARDRIEUX

KERBORS
LANMODEZ
LÉZARDRIEUX
PLEUBIAN
PLEUDANIEL
PLEUMEUR-GAUTIER
TRÉDARZEC

PÔLE DE TRÉGUIER

PLOUGRESCANT
PENVÉNAN
PLOUGUIEL
CAMLEZ
TRÉGUIER
MINIHY-TRÉGUIER
COATRÉVEN
TRÉZÉNY
LANMÉRIN
LANGOAT
TROGUÉRY
LA ROCHE JAUDY

PÔLE DE CAVAN

BERHET
CAOUËNNEC-LANVÉZÉAC
CAVAN
COATASCORN
MANTALLOT
PLUZUNET
PRAT
QUEMPERVEN
TONQUÉDEC

POUR QUI ?

Pour les personnes de plus de 18 ans et justifiant d'un quotient familial mensuel inférieur à 1 780 €.

QUAND ?

Du lundi au vendredi : de 8h à 18h30.

Le samedi : de 9h à 12h / de 14h à 17h30.

OÙ ?

Déplacements au sein de son pôle d'habitation (voir carte ci-contre).

Dans quelques cas particuliers, un déplacement entre deux pôles d'habitation différents est possible :

- Pour raison médicale : spécialistes absents sur le pôle d'origine, centres hospitaliers de Lannion-Trestel, Tréguier et Paimpol, praticiens médicaux et paramédicaux sur un pôle voisin.
- Pour raison administrative : Pôle emploi, Mission locale, MDD, CAF.
- Pour un voyage en train : Gare de Lannion